

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 12/255 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET EXECUTER LE MARCHE RELATIF A L'ACQUISITION DE LA LICENCE ETENDUE DE LOGICIELS CARTOGRAPHIQUES ELA

---

#### SEANCE DU 20 DECEMBRE 2012

L'An deux mille douze et le vingt décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, FERRI-PISANI Rosy, FRANCISCI Marcel, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MERMET Valérie, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NICOLAI Marc-Antoine, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, RUGGERI Nathalie, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone à Mme HOUEMER Marie-Paule  
Mme FEDI Marie- Jeanne à M. BUCCHINI Dominique  
Mme RISTERUCCI Josette à Mme BIANCARELLI Viviane  
M. TATTI François à Mme CASTELLANI Pascaline

#### **ETAIENT ABSENTES : Mmes et MM**

BEDU-PASQUALAGGI Diane, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, FEDERICI Balthazar, MARTELLI Benoîte, NIELLINI Annonciade, de ROCCA SERRA Camille, SANTINI Ange.

#### L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** le décret du n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des Marchés Publics,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter le marché relatif à l'acquisition de la licence étendue de logiciels cartographiques : ELA d'ESRI (Enterprise License Agreement) dans le cadre de l'extension et du déploiement de logiciels cartographiques.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 20 décembre 2012

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

**ANNEXES**

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Objet : Autorisation du Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter le marché relatif à l'acquisition de la licence étendue de logiciels cartographiques : ELA (Enterprise License Agreement) dans le cadre de l'extension et du déploiement de logiciels cartographiques au sein de la Collectivité Territoriale de Corse et des agences et offices.**

Marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence passé en vertu de l'article 35-2-8<sup>ème</sup> (exclusivité au titre des droits de propriété intellectuelle sur les logiciels ESRI de la gamme ArcGIS et extensions).

La proposition ELA a fait l'objet d'une inscription au BP 2012, sur la ligne afférente aux SIG et bénéficiera d'un financement de l'Europe (FEDER) à hauteur de 50 % dans le cadre de l'animation et de la structuration de la dynamique géomatique régionale.

### **Contexte :**

La Mission Systèmes d'Information Géographique (mission SIG), chargée de l'animation et de la mutualisation de l'information géographique a constitué une base de données cartographique régionale comprenant notamment des données de l'IGN, Institut Géographique National et Forestier et des données métiers réalisées en interne concernant les routes territoriales, les territoires, la formation et l'enseignement, les projets européens, l'environnement, le foncier et le logement, le PADDUC...).

Responsable régionale de la diffusion des données IGN auprès des acteurs publics, elle a conçu le portail géographique corse afin d'optimiser leur consultation et leur utilisation, permettant notamment aux communes, communautés de communes et autres entités publiques de réaliser des cartes en ligne.

Dans son rôle d'animateur du groupe des correspondants SIG de la CTC, agences et offices, elle met à disposition depuis trois ans les outils techniques cartographiques (développement d'applications et de services cartographiques tel que GEODARC, documents de communication, document d'analyse pour le PADDUC et pour le schéma d'aménagement routier).

Dans ce cadre, et pour répondre d'une part aux besoins internes et d'autre part aux besoins des acteurs publics régionaux, il est aujourd'hui nécessaire d'acquérir une licence étendue de logiciels SIG afin de continuer à développer le SIG régional, en réalisant notamment l'application Solaire Corse pour calculer le potentiel solaire de tous les bâtiments en Corse, le système d'information routier pour actualiser les données des routes territoriales et y inclure les projets du schéma d'aménagement routier.

Il est de surcroît souhaitable de préférer une licence étendue aux licences monopostes dont le coût à l'unité est plus onéreux.

### **Objet du marché :**

L'objet du marché est :

1. D'acquérir une licence globale pour l'extension de logiciels cartographiques intitulée Accord ELA : Enterprise License Agreement afin d'accéder d'une manière illimitée et pour une période de trois ans à la CTC, agences et offices, à tous les logiciels de la gamme ArcGIS Serveur ESRI pour les besoins de la CTC et des agences et offices :
  - ArcInfo, ArcEditor, ArcView, ArcReader
  - ArcGIS Spatial Analyst, ArcGIS 3D Analyst, ArcGIS
  - Network Analyst, ArcGIS Geostatistical Analyst,
  - ArcGIS Publisher, ArcPress, ArcScan, et Maplex
  - Logiciels Serveurs : ArcGIS Server
  - Extensions Serveur : Network Analyst, 3D Analyst, Spatial Analyst
  - Run-time bureautique : ArcGIS Engine
  - Une licence de développement EDN est également incuse dans l'accord : package comportant des outils de développement disponible dans l'environnement ArcGIS serveur.
  - L'utilisation des services d'Arcgis online et de crédits suffisants pour son utilisation.
2. De bénéficier des services de maintenance pour tous les logiciels proposés dans le cadre de l'ELA pour la période définie. Cet accord entrera en vigueur à la date de la notification du marché pour une durée d'exécution de trois ans.
3. De bénéficier de 7 journées d'expertises annuelles.
4. D'un support unique ESRI pour les 8 correspondants SIG (CTC et les 7 agences et offices).
5. De crédits d'utilisations suffisants en fonctions des besoins des correspondants CTC agences et Offices.

Les avantages de cette solution sont de réduire le coût unitaire des licences et des logiciels, de permettre leur maintenance et d'avoir une flexibilité au niveau de leur déploiement.

Montant du Marché :

	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année	TOTAL
Forfait annuel HT	100 000 HT	100 000 HT	100 000 HT	300 000 HT
Forfait annuel TTC	119 600 TTC	119 600 TTC	119 600 TTC	358 800 TTC

La Commission d'Appel d'Offres du 11 octobre 2012 a décidé à l'unanimité d'attribuer le marché « acquisition de la licence de logiciels cartographiques ELA d'ESRI ».

En conséquence je vous serais obligé de bien vouloir m'autoriser à :

Signer et exécuter le marché relatif à l'Acquisition de la licence étendue de logiciels cartographiques ELA » à l'entreprise Esri pour un montant annuel de 100 000 HT par an pendant 3 ans.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.